

1. IDENTITÉ DU BÂTIMENT OU DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel du bâtiment : Franklin Building
variante : îlot V13
numéro et nom de la rue : 174 boulevard de Strasbourg, rue Pierre Brossolette, rue Jules Siegfried
ville : Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : copropriété
adresse :
téléphone : **fax :**

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BATIMENT

commande :

Dans l'immédiat après-guerre, une société regroupant une vingtaine de firmes américaines et françaises sinistrées s'est constituée pour entreprendre la construction d'un immeuble de bureaux. Grâce au concours de la Direction des *United States Lines* qui désirait se réinstaller au Havre, les pourparlers ont progressé très rapidement et les autorisations nécessaires ont été facilement accordées. Ce grand immeuble devait faire des *U S Lines* du Havre la tête des lignes transatlantiques américaines et signifier l'amitié franco-américaine. D'abord nommé « Building La Fayette », il a été finalement baptisé « Franklin Building » sur la demande de l'un de ses promoteurs, M. Gaskell, directeur général des *U S Lines* en France, pour rendre un double hommage à Benjamin Franklin (premier ambassadeur des États-Unis en France, qui fut de passage au Havre en 1775 et 1785) ainsi qu'au président du Conseil d'administration des *U S Lines* aux États-Unis, qui avait pour prénom Franklin.

Pour ne pas soustraire des logements à la population sinistrée, le terrain choisi avec le concours de la municipalité et du MRU, boulevard de Strasbourg sur l'emplacement de la caserne Eblé, n'était pas compris dans le remembrement. De même, tous les matériaux comme le ciment et l'acier ont été importés des États-Unis pour ne pas léser la reconstruction du Havre.

architecte : Émile Molinié (architecte à Paris), Henri Daigue (architecte des *United States Lines* au Havre)

autres architectes et intervenants : Tourteau et Mallet (chef et sous-chef du chantier)

ingénieurs :

contractants : Renouf et SSTP (BTP) ; Lassarat (électricité) ; vitres fabriquées par les établissements Boussois et posées par la miroiterie Launay (Le Havre).

CHRONOLOGIE

date du concours :
date de la commande :
période de conception : 1948
durée du chantier : **début :** 1950 **fin :** 1952
inauguration : 4 juillet 1952 (jour de l'*Independence Day* américain)

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT

usage : bureaux commerciaux, assureurs, cabinets de médecins, etc. le Franklin Building n'abrite aucun logement. L'appartement du dernier étage a été transformé en bureaux.

état du bâtiment : Bon état général. L'allure du rez-de-chaussée en façade a été dénaturée par le changement de toutes les menuiseries des vitres en aluminium (les baies ne sont plus d'un seul tenant). À l'intérieur, certains des halls n'ont plus les mêmes dimensions prestigieuses : ils ont été cloisonnés, leurs plafonds ont été abaissés, et ils n'ouvrent plus sur la cour.

résumé des restaurations et des autres travaux conduits avec les dates correspondantes :

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

Les archives du bâtiment ont été égarées par les syndics successifs. L'absence des plans au Havre s'explique peut-être par le fait que le premier syndic était un administrateur de biens parisien (des US Lines France).

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :
Demande de permis de construire PC 1948/44 (avant-projet, procédure exceptionnelle dérogatoire destinée à accélérer le chantier) et PC 1948/408 (plans établis à Paris par Molinié).
Dossier documentaire 30.6.1.
3 FI 1 à 76 : 76 photographies du chantier, de l'inauguration du gros-œuvre et de la pose des vitres.
- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéros Mérimée IA00130315.

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

- Esdras-Gosse (Bernard), *Alors les Havrais rebâtirent leur ville*, Histoire d'une reconstruction, Le Havre, 1951.
C. d'Abboville, *Un acteur de l'architecture havraise : Henri Daigue 1893-1969*, mémoire à l'Université de Lyon II.

Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999, p. 48.

articles

« Au centre du Havre commercial, le Franklin Building sera notre première victoire », *Le Havre Libre*, 23 mars 1948.

L'Architecture Française n°97-98, Immeubles de bureaux industriels et commerciaux, 1950, p. 8-59.

« Centre futur du Commerce maritime, le Franklin Building a vu consacrer hier matin, l'achèvement du gros œuvre », *Le Havre Libre*, 21 avril 1951, p. 4.

« Pose des glaces du Franklin Building », *Le Havre Libre*, 11 juin 1952.

« Le Franklin Building s'éclaire par les plus grandes glaces posées en France », *Le Havre* 11 juin 1952, p. 2.

« Le Franklin Building a été officiellement inauguré hier », *Le Havre Libre*, 5 juillet 1952, p. 3.

« Au Franklin Building la maison Feller & Cie a inauguré ses nouveaux locaux », *Le Havre Libre*, 10 septembre 1952, p. 2.

L'Architecture Française n°143-144, Banques et Bureaux, 1953, p. 3-79.

Pierre (Catherine), « L'espace tertiaire, 1950-1990 », *Le Moniteur Architecture – AMC* n°32-33, juin-juillet 1992, p. 35-63.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le Franklin Building s'élève sur un terrain de 2500 m². Ses façades de 59 mètres de long et 28 mètres de haut (36 à partir du radier) longent le boulevard de Strasbourg. Le bâtiment, ouvert en forme de U, est pourvu d'une cour intérieure accessible à l'arrière, par la rue Jules-Siegfried. Il comporte cinq entrées dont deux latérales rue Dubocage-de-Bléville et rue du 129^{ème} – ces rues ayant été élargies à 18 mètres sur la décision de M. Marrast, inspecteur-chef de l'Urbanisme.

Son rez-de-chaussée à double hauteur est surmonté de six étages, dont les trois derniers forment des gradins, sur le boulevard et de cinq étages sur les rues adjacentes. Ses murs extérieurs sont en pierre naturelle et reconstituée blanche. Le deuxième étage ainsi que chaque retrait de gradins sont marqués par des corniches très saillantes.

Au rez-de-chaussée, ouvrant sur le boulevard de Strasbourg, un vaste hall d'exposition large de 16 mètres s'étalait en façade sur toute la longueur du bâtiment. Les étages ont été découpés suivant les besoins des utilisateurs. Au sixième étage se déployait un immense et luxueux appartement de fonction.

Les deux sous-sols qui s'enfoncent à 8 mètres sont accessibles grâce à une rampe pour voitures et camions. Au deuxième sous-sol se trouvent la chaufferie, l'installation électrique, les transformateurs de haute et basse tensions et l'éjecteur à air comprimé des eaux usées.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

La construction de ce bâtiment a apporté pour la première fois une solution valable au problème technique des nappes d'eau présentes à l'endroit des fondations. Ainsi, le bloc extérieurement visible repose sur un impressionnant sous-sol de 2250 m² de surface – la surface émergente n'étant que de 1850 m² étant donnée sa forme en U. Sur les 1400 tonnes d'acier utilisées au total, 600 tonnes ont servi à la confection de palplanches qui isolent les fondations de l'îlot des nappes d'eau souterraines voisines.

Une poutre massive en acier, d'une portée de 16 mètres correspondant à la largeur du hall participe au soutien de la masse des sept étages.

La pose des vastes vitrages du rez-de-chaussée a connu un retentissement dans la presse locale qui a publié une photographie de la machine venue soulever chaque lourde glace et la mettre en place par pression hydraulique. Au total, ce sont seize glaces de 5,46 mètres de haut sur 4 mètres de large

qui ont été disposées – un record en France où aucune entreprise n’était équipée pour fabriquer des glaces dépassant 4,10 mètres de largeur.

2. appréciation sociale :

Selon les articles du *Paris-Normandie* des 6 février et 22 mars 1948, ce projet d’immeuble datait d’avant 1939, à la demande des autorités américaines qui voulaient abriter le consulat américain et créer un centre de commerce. Finalement, le consulat a été construit en 1953, quai Lamblardie, par Rapson, Van Der Meulen et King.

Le boulevard de Strasbourg est, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l’artère principale du quartier des bureaux d’affaires. La construction du Franklin Building, immédiatement après la guerre, était un acte éminemment positif pour l’activité commerciale et maritime du port. Le rez-de-chaussée et le premier étage étaient occupés par les *United States Lines*, les autres étages ont été attribués par priorité aux firmes sinistrées (transitaires et négociants) havraises pouvant investir leurs dommages de guerre dans les locaux en copropriété : entreprises spécialisées en affrètements (exportation, importation), transit, assurances, banque, cotons, cafés, etc.

Être l’une des premières constructions de la ville après les bombardements a conféré à ce bâtiment une aura particulière. Son esthétique se distinguait franchement de celle des immeubles d’État qui venaient de s’élever sur la place de l’Hôtel de Ville (ISAI). Marqué du sceau « américain », synonyme de modernisme et de démesure, il a été le symbole du luxe et de la technique. Mais si le Franklin Building a fait couler autant d’encre dans la presse havraise, c’est probablement parce que cet achèvement précoce a attisé la jalousie et les protestations des Havrais sinistrés mais aussi celles des autorités consulaires, le chantier de la Chambre de Commerce n’ayant démarré que deux ans après l’achèvement du Franklin Building. La construction de cet édifice montrait également qu’une fois résolu le problème des matériaux, l’initiative privée américaine était plus efficace que l’État français.

Le consulat américain se retira en 1963 et les *US Lines* fermèrent leurs bureaux havrais en mars 1969 avec la fin des grands transatlantiques. Le Franklin Building reste depuis le témoignage de l’optimisme économique des années 1950 et de l’esprit d’entreprise conquérant des États-Unis à cette période.

3. appréciation artistique et esthétique :

La presse havraise l’a qualifié de « premier *sky-scraper* havrais » (*Le Havre Libre* 21 avril 1951). Sans aller jusqu’à le considérer comme un gratte-ciel, cette masse blanche et monumentale semble démesurée dans le paysage havrais. Actuellement, son esthétique des années 1930 le fait passer pour un bâtiment d’avant-guerre. L’architecte parisien Émile Molinié, associé à Edouard Niermans de 1921 à 1925, avait travaillé sur des programmes prestigieux à Monte-Carlo et Nice.

4. statut canonique (local, national, international) :

5. évaluation du bâtiment en tant qu’édifice de référence dans l’histoire de l’architecture, en relation avec des édifices comparables :

L’architecture en gradins du Franklin Building est celle des immeubles d’affaires américains des années 1920-1930 en milieu urbain, adaptée à une parcelle large. Ce principe, qui permet d’accommoder ensoleillement et esthétique, n’avait pas encore été employé au Havre avant la guerre. Parmi les bâtiments les plus comparables au Franklin Building sur le plan de l’allure et du fonctionnement, on peut citer un immeuble de bureaux rue Bayard, à Paris, avec ossature apparente et baies vitrées et dont les cinq derniers étages en retrait forment des gradins (par R. et H. Bodecher, 1953).

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

1 Pose des glaces, *Le Havre Libre* 11 juin 1952

2. photographies et dessins récents :

photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, juillet 2004)

2 Vue générale depuis le boulevard de Strasbourg

3 Façade principale

4 Façade arrière

5 La cour

6 L'angle de la cour

7 Une aile

8 Porte d'entrée latérale

9 Hall d'entrée secondaire

Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, septembre 2004)